

OFFRE DE POST-DOCTORAT

Droit de l'intelligence artificielle

Université Toulouse Capitole · Chaire TRIAL – ANITI

Établissement	Université Toulouse Capitole
Laboratoire	Ecole de droit de Toulouse – Recherche (EDT-R)
Chaire de rattachement	TRIAL – Trust and Responsibility in Artificial Intelligence (ANITI IA Cluster)
Encadrement	Jessica Eynard, MCF HDR, Université Toulouse Capitole et/ou Céline Mangematin, Professeur, Université Toulouse Capitole
Durée du contrat	1 an
Financement	Montant à déterminer selon profil
Section CNU	01 – Droit privé et sciences criminelles
Lieu	Université Toulouse Capitole et site B612 ANITI à Toulouse
Candidatures	À adresser à : mdp@ut-capitole.fr Avant le 15/07/2026

1. L'écosystème ANITI : un pôle d'excellence pour la recherche en IA

L'**Artificial and Natural Intelligence Toulouse Institute (ANITI)** est l'un des quatre 3IA créés dans le cadre du Plan national pour l'IA, reconduit en 2024 sous l'appellation **IA Cluster**. Porté par l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, il fédère plus de 300 chercheurs issus de 31 établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche (CNRS, INRAE, INRIA, ONERA, ISAE-SUPAERO...), structurés autour de 19 chaires scientifiques.

Doté d'un budget global de 90 M€ et de plus de 60 partenaires académiques et industriels, ANITI s'appuie sur le **B612**, un espace dédié réunissant en un lieu unique chercheurs, entreprises et start-ups. Pour un post-doctorant, intégrer ANITI signifie rejoindre un environnement scientifique de premier plan, bénéficier d'une forte visibilité internationale et construire un réseau de collaborations pluridisciplinaires avec les meilleurs spécialistes européens en IA.

2. La chaire TRIAL : une équipe pluridisciplinaire pour une IA digne de confiance

La chaire TRIAL (**Trust and Responsibility in Artificial Intelligence**) est une chaire synergie d'ANITI qui réunit des compétences en apprentissage automatique, droit, mathématiques, optimisation, informatique et économie. Elle est pilotée par Jean-Michel Loubes, Jérôme Bolte, Alex Smolin et Jessica Eynard.

Partant du constat que l'IA génère des mutations profondes dans l'ensemble des secteurs de la société — santé, finances, industrie, défense — et que son déploiement soulève des risques systémiques difficiles à anticiper, la chaire TRIAL a pour vocation de construire un cadre de confiance permettant d'assurer que les systèmes d'IA respectent les droits et libertés fondamentaux. Elle

développe pour cela des méthodes d'audit, de certification et de gouvernance des algorithmes, à l'articulation du droit, des mathématiques et de l'informatique.

Le post-doctorant sera pleinement intégré à l'équipe pluridisciplinaire de la chaire. Il bénéficiera d'interactions régulières avec des mathématiciens, des informaticiens, des économistes et des juristes, d'un accès aux séminaires et événements ANITI, et d'un accompagnement à la production scientifique (publications dans des revues internationales, participations à des colloques, contributions aux travaux de la chaire).

3. Thématiques de recherche et profil recherché

Le post-doctorant sera invité à développer une recherche approfondie en droit de l'IA et en particulier sur la question de la **souveraineté en matière d'IA**. Celle-ci constitue aujourd'hui un enjeu stratégique majeur pour les États, les organisations internationales et les acteurs économiques. Elle renvoie à la capacité de maîtriser les infrastructures numériques, les données, les modèles algorithmiques et les normes juridiques qui structurent le développement et l'usage des systèmes d'IA. Dans un contexte de forte dépendance technologique envers quelques grandes entreprises et puissances étrangères, la question de l'autonomie décisionnelle et de la protection des intérêts nationaux devient centrale. Les enjeux de souveraineté concernent également la sécurisation des données sensibles, la préservation des droits fondamentaux et la maîtrise des risques liés aux biais algorithmiques ou à l'opacité des systèmes automatisés. Le droit joue à cet égard un rôle déterminant. L'adoption du règlement européen sur l'intelligence artificielle illustre la volonté de l'Union européenne de construire une gouvernance normative propre et d'affirmer une forme de souveraineté numérique. Toutefois, cette ambition se heurte aux dynamiques de concurrence internationale et à la rapidité des évolutions technologiques.

Le post-doctorant sera ainsi invité à s'interroger sur les rapports entre puissance publique, innovation technologique et ordre juridique global. Pour ce faire, il est attendu du post-doctorant qu'il présente le profil suivant :

- ▶ Détenir un doctorat en droit
- ▶ Avoir une solide culture en droit européen du numérique (RGPD, AI Act, Chips Act, ...) et pouvoir travailler en droit comparé
- ▶ Présenter une appétence marquée pour la recherche pluridisciplinaire et être capable de dialoguer avec des mathématiciens, informaticiens et économistes
- ▶ Avoir une bonne maîtrise de l'anglais

4. Livrables attendus

Le post-doctorant contribuera aux productions scientifiques et institutionnelles de la chaire TRIAL, notamment :

- ▶ Publications dans des revues scientifiques à comité de lecture (droit, droit & numérique, interdisciplinaire)
- ▶ Contributions à des ouvrages collectifs et à des rapports de recherche produits par la chaire TRIAL
- ▶ Participation aux colloques, séminaires et événements organisés par ANITI et ses partenaires
- ▶ Contribution aux échanges avec les partenaires industriels et institutionnels de la chaire
- ▶ Notes et recommandations à destination des institutions européennes ou des régulateurs nationaux (CNIL, ACPR, AMF, Défenseur des droits)

5. Procédure de candidature

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15/07/2026. Le dossier de candidature comprend :

- ▶ Un curriculum vitae académique détaillé (publications, communications, expériences)
- ▶ Le manuscrit de thèse accompagné d'un résumé étendu (15-20 pages)
- ▶ Les autres publications ou travaux représentatifs le cas échéant (articles, chapitres d'ouvrage)
- ▶ Un projet de recherche de 3 pages structuré, en lien avec le thème de la souveraineté en matière d'IA.

Les candidatures sont à adresser à : idp@ut-capitole.fr en mentionnant en objet : « **Candidature post-doctorat TRIAL** ».

La sélection se fera sur dossier, suivie d'un entretien avec les responsables de la chaire TRIAL. L'entrée en poste est envisagée pour le mois d'octobre 2026.

Plus d'informations sur la chaire TRIAL :

https://aniti.univ-toulouse.fr/fr_fr/hybridizing-ai-and-large-scale-simulations-for-engineering-design-2/

Site ANITI : <https://aniti.univ-toulouse.fr>